

SALLES-LA-SOURCE

LA CASCADE attendra encore

Un jugement qui ne coule pas de source

Encore une déconvenue pour les défenseurs de la cascade. Vendredi avait lieu une audience au tribunal de Rodez qui devait statuer sur une plainte déposée par Denis MATHIEU propriétaire à Salles la source et dont le terrain est traversé par la conduite forcée de la centrale hydroélectrique et ce sans autorisation. Les avocats de Denis Mathieu ont par trois demandé à la partie adverse de déposer les conclusions sur cette affaire comme le veut la procédure avant de passer en jugement. Ceux-ci n'ont pas donné suite et le tribunal saisi a décidé d'inscrire à l'audience de vendredi l'affaire qui devait être jugée et donner suite à la demande de condamnation du propriétaire de la centrale. Celui-ci, la veille du jugement, a fait savoir par son avocat qu'il demandait un report d'audience pour pouvoir déposer ses conclusions ce qui lui est demandé depuis longtemps. Encore une fois il semble que la stratégie d'un des protagonistes soit de gagner du temps. On est en droit de se poser un certain nombre de



malgré les pluies la cascade coule peu

questions. Il semble que l'exploitant de la centrale ait manqué à toutes ses obligations en matière de demande de renouvellement de la concession, qu'il fasse traîner en longueur une assignation diligentée par Denis Mathieu depuis longtemps, que certaines redevances n'aient pas été payées à la mairie de Salles la Source. En attendant le feuilleton continue et rien n'est réglé en ce qui concerne le sort de la cascade puisque si le tribunal avait donné raison à Denis Mathieu vendredi, la



c'est derrière cette maison que passe la canalisation au droit contesté

conduite forcée qui passe dans son terrain aurait été déclarée illégale et donc ne pouvant plus être utilisée dans l'état, aurait conduit à la libération de l'eau de la cascade. Il semble que le tribunal aurait pu prendre cette décision compte tenu des divers manquements aux obligations de communication de conclusions du propriétaire de la centrale. Au-delà des problèmes générés par la lenteur de la procédure et les différents recours qui font traîner l'affaire, on peut se poser la question suivante en tant que citoyen lambda et justiciable. Comment se fait-il que devant tout ses faits établis, la justice et la mairie semble dépourvue de solutions de contrainte à l'égard de cet entrepreneur qui ne respecte pas la loi. Dernièrement Yves Sancé s'est saisi du dossier et l'a fait remonter jusqu'aux ministères concernés qui ont donné raison aux défenseurs de la cascade. Depuis un moment de nombreuses voix parmi les élus s'élèvent pour apporter leur soutien à l'association de défense du site de Salles la

Source. Et malgré cela aucune solution n'est en vue. D'après les renseignements obtenus auprès des défenseurs de la cascade il semble que la centrale depuis quelques années fonctionne en toute illégalité et illégitimité. Malgré cet état de fait le propriétaire a déposé une demande d'autorisation afin de remplacer la conduite forcée qui est vétuste. Le temps qui passe n'arrangeant rien. Cette canalisation peut présenter des risques pour la population qui se trouve en dessous en cas de rupture. Compte tenu de la dénivellée la pression dans la partie basse est considérable. Les pouvoirs publics pourraient appliquer le principe de précautions dans l'attente des jugements. La cascade du haut de ses quelques millénaires est patiente. Mais combien de temps va encore mettre la justice des hommes à statuer sur son sort dans une affaire où bien des éléments semblent échapper à la logique et au droit. Suite au prochain épisode



La conduite forcée qui circule dans le village paraît vétuste